

Lévis, le 15 août 2018

Par courriel, courrier et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020

Dossier : R-4057-2018

Budget additionnel relatif aux services de PEG et de Me Sarault quant au MRI

Chère Consoeur,

La présente donne suite à ma lettre du 13 août 2018 portant sur le sujet en titre.

L'AQCIE et le CIFQ ont eu plusieurs discussions avec les représentants de PEG en vue de décider de l'opportunité d'une participation de PEG au dossier, de la détermination des personnes au bénéfice de qui PEG agirait et des conditions monétaires de cette participation.

Les parties en sont venues à un accord de principe aux termes duquel les services de PEG, définis dans la proposition du 13 août 2018 de cette firme, qui est jointe à la présente, pourraient être retenus par l'AQCIE et le CIFQ pour agir au bénéfice de l'ensemble des intervenants au dossier pourvu que la Régie accepte de reconnaître le budget et les tarifs horaires proposés par PEG.

PEG a préparé un budget visant les travaux de plusieurs personnes travaillant à des taux horaires inférieurs à ceux qui sont prévus au Guide de paiement mais aussi ceux de monsieur Lowry, dont le tarif horaire en dollars canadiens (350 \$) excède le tarif horaire de 250 \$ prévu au guide mais est certainement très inférieur aux tarifs exigés par leurs collègues américains. À toutes fins utiles je vous signale que la Régie a accepté le tarif de 345\$ de monsieur Lowry lors de la phase 3 du dossier du MRI du Distributeur (dossier R-4011-2017).

Le budget préparé par PEG est joint à la présente. La Régie constatera que ce budget a été conçu avec des « options ». Le budget de base, au montant de 84 585 \$, vise ce que PEG a décrit comme étant des tâches « nécessaires ». Ce budget comporte aussi une première « option » qui vise les travaux nécessaires à la conception d'un mécanisme incitatif supérieur à celui qui est proposé par le Distributeur. Le montant y afférent est estimé à 16 320 \$. Le budget comporte aussi une deuxième

option, celle selon laquelle monsieur Lowry participerait à la séance de travail prévue pour le mois de septembre en relation avec la liaison entre un IGM et le MTÉR du Distributeur. Le montant y afférent est de 10 400 \$. Les intervenants espéraient faire l'épargne des frais de cette participation mais constatent qu'ils peuvent difficilement être évités.

Est également joint à la présente un budget additionnel, lequel tient compte uniquement des frais de Me Sarault, **mais ne tient pas compte du budget de PEG**, lequel n'a pu être adapté au formulaire de la Régie, par manque de temps.

Étant donné que la demande de participation de PEG au dossier est faite pour le bénéfice de l'ensemble des intervenants, que la Régie est familière avec cette firme qui sera appelée à agir, en quelque sorte, et conformément aux attentes de la Régie à l'égard des experts, à titre d'« *amicus curiae* » auprès de la Régie et que l'AQCIE et le CIFQ n'entendent pas assumer les frais de ces experts, ils demandent à la Régie de se prononcer sur l'opportunité et sur la portée de la participation de PEG au dossier ainsi que sur les tarifs horaires proposés. Ils lui demandent aussi de fixer au 27 septembre, et non au 26, la tenue de la séance de travail portant sur la liaison IGM-MTÉR, le cas échéant, pour les raisons évoquées par PEG.

L'AQCIE et le CIFQ tiennent à signaler à la Régie qu'ils ont déployé les plus grands efforts pour être en mesure de présenter la présente demande à la Régie dès le 13 août 2018, ce qui s'est malheureusement révélé impossible.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

Pierre Pelletier

PP/sb

p.j.

c.c. Me Simon Turmel
Me Guy Sarault